



Be Angels
Herve Kabla - Directeur Général
52-54 rue de la Belle Feuille
92100 Boulogne

A Paris,
Le 03 décembre 2013

Monsieur le Directeur Général,

Vous-même ou un représentant de votre entreprise a participé au voyage du Président de la République en Israël et Palestine.

A cette occasion vous avez pu nouer ou approfondir des contacts, avec des entreprises ou institutions israéliennes, engager des partenariats, signer des accords, ou être en passe de le faire.

Nous devons attirer votre attention sur le fait que les territoires occupés par Israël depuis 1967 ne peuvent d'aucune façon être considérés comme israéliens. Les colonies qui y sont implantées sont illégales en violation du droit international, de la IVème Convention de Genève et des résolutions de l'ONU.

C'est cette illégalité qui a conduit l'UE à adopter le 19 juillet dernier des « lignes directrices » qui excluent du financement de l'UE, les institutions israéliennes qui conduiraient des activités dans les colonies établies sur le territoire palestinien.

Dans le même sens, le gouvernement néerlandais a prévenu récemment l'importante compagnie Royal Haskoning DHV du risque qu'elle prendrait à s'engager, avec la municipalité israélienne de Jérusalem, dans un projet de construction d'une usine de traitement des eaux, celle-ci étant prévue à Jérusalem-Est dans les territoires palestiniens occupés. Royal Haskoning DHV a donc décidé de s'en retirer (1). Cela faisait suite ainsi à la démarche du gouvernement allemand qui avait recommandé à la Deutsche Bahn de ne pas participer au projet de construction du train rapide entre Tel Aviv et Jérusalem.

Des entreprises israéliennes elles-mêmes refusent de s'investir, sous une forme ou une autre, au-delà des frontières de 1967.

Ainsi McDonald's Israël, malgré de fortes pressions, y refuse toute ouverture. (2)
Dernièrement des bureaux d'études parmi les plus importants en Israël ont refusé, du fait des risques juridiques, de répondre à des appels d'offres du ministère israélien de la construction. En effet ces constructions sont prévues dans le territoire palestinien occupé.

Rappelons enfin que l'Autorité Palestinienne a récemment adressé un courrier à 50 pays à ce sujet. Lors d'une conférence de presse elle a appelé les entreprises, notamment les entreprises européennes, à ne pas développer des relations commerciales ou financières qui conforteraient la colonisation israélienne (3).

Toute entreprise qui s'engagerait dans des investissements dans les colonies, dans les infrastructures qui les desservent, ou dans des partenariats avec des sociétés qui y investissent, s'exposerait à un risque juridique réel. La procédure judiciaire en cours contre les sociétés françaises qui ont participé à la construction du tramway de Jérusalem en constitue un premier exemple. L'action contre les partenariats avec les entreprises israéliennes de téléphonie qui opèrent dans les territoires palestiniens occupés en est un deuxième. Ce risque s'amplifiera le jour où la Palestine accèdera à la juridiction internationale.

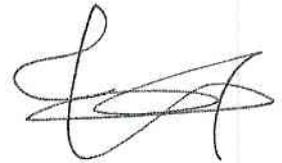
Au-delà du risque juridique, les entreprises risqueraient en outre d'y perdre en terme d'image et de cohérence déontologique, et donc de rayonnement dans le monde.

Dans l'intérêt même de votre entreprise, nous vous invitons donc à être vigilant et à refuser tout investissement qui, de façon directe ou non, conforterait l'entreprise israélienne de colonisation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est, et du Golan syrien.

Nous souhaiterions connaître vos intentions sur ce point, et plus généralement les dispositions concrètes que vous mettez en œuvre pour éviter tout engagement dans des investissements, des partenariats ou des activités industrielles et commerciales qui pourraient impliquer votre entreprise, directement ou indirectement, dans des violations du droit international ou des droits de l'Homme en Israël et en Palestine occupée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en notre profonde considération.

Taoufiq Tahani



Président de l'AFPS

(1) <http://www.haaretz.com/news/diplomacy-defense/premium-1.545605> du 6/9/2013

(2) <http://www.haaretz.com/news/premium-1.532233> du 26/6/2013

(3) <http://www.haaretz.com/news/diplomacy-defense/premium-1.554417> du 25/10/2013